



Montpellier, le 8 avril 2016

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil du Département Scientifique
Biologie - Santé

CONSEIL DU DEPARTEMENT SCIENTIFIQUE BIOLOGIE-SANTE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir participer à la réunion du Conseil du Département Scientifique Biologie-Santé qui se tiendra le :

Lundi 2 mai 2016 à 11h30

Site Triolet, Bâtiment 7, Salle des Actes.

Place Eugène Bataillon, 34095 Montpellier cedex 5

Ordre du jour :

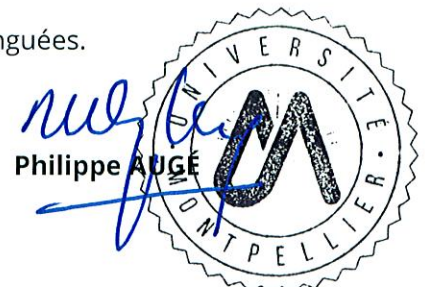
I / Installation du Conseil

II/ Election du Directeur du Département Scientifique

En cas d'empêchement, les membres élu(e)s seront remplacés par leur suppléant(e), les membres de droit pourront se faire représenter par toute personne de leur choix appartenant à la même structure de recherche, UFR, Ecole, Institut ou Ecole Doctorale.

Les membres de droit trouveront ci-joint un pouvoir que je vous demande de bien vouloir retourner dûment complété à l'adresse dagi-elections-statuts@umontpellier.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Philippe AUGÉ

Les candidats se déclareront en séance et seront amenés à présenter leur programme.

Pour rappel, aux termes de l'article 12 du cadrage : « Le directeur est élu pour une durée de quatre ans renouvelable une fois, par les membres élus et les membres de droit du conseil du département. Sont éligibles à la fonction de directeur les personnels membres élus ou de droit du conseil du département scientifique titulaire de l'HDR.

Le Directeur est élu au scrutin secret à la majorité absolue des membres présents et représentés pour le premier tour et à la majorité simple des membres présents et représentés pour les tours suivants (...). L'exercice de ce mandat n'est pas compatible avec une fonction de direction d'une composante ou d'une école doctorale».

Cette convocation vaut autorisation d'absence.